

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 janvier 2024 à 20 h

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Peggy Alexopoulos

ABSENT :

Le conseiller Roger Moss

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 janvier 2024

2024-01-001 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 22 janvier 2024, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire invite le commandant du PDQ1, François Sauvé à fournir des mises à jour et des informations concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

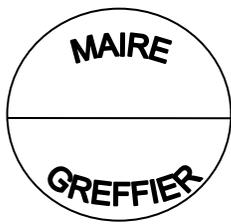
La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident aimerait savoir comment la Ville de Beaconsfield applique un règlement notamment concernant le chauffage au bois dans les foyers et les poêles qui crée des effets néfastes sur la santé due aux émissions des particules fines.

Son Honneur le maire demande au directeur général de répondre à la question. Patrice Boileau indique que le Conseil a décidé de cibler les « grands » utilisateurs de bois qui l'utilise comme moyen de chauffage principal. Le règlement a été modifié afin d'ajouter une restriction indiquant que tout appareil ou foyer à combustible solide qui émet plus de 2,5 grammes par heure ne peut être utilisé plus d'une fois toutes les 48 heures pour une période maximale de 6 heures. Si vous êtes témoin de feux de foyer continus dans votre quartier, n'hésitez pas à appeler la patrouille municipale et à leur donner l'adresse.

Un résident demande si le processus de sélection du jury du projet Imagine Centennial est complété. Il demande également si Philippe Drolet, architecte, a complété le mandat qui lui a été octroyé pour la préparation et la supervision d'un concours d'architecture multidisciplinaire pour la construction d'un nouveau Centre culturel multifonctionnel, dans le cadre du projet Imagine Centennial. Enfin, il souhaiterait une description du rôle des membres du jury.

Son Honneur le maire indique que la nomination du jury est proposée à la séance de ce soir (point 60.4). Il explique que le mandat de l'architecte Philippe Drolet n'est pas complété, car il s'agit d'un mandat toujours en cours. Il explique que l'architecte supervisera également l'ensemble du processus du concours. Son mandat comprend l'organisation des séances d'analyse du comité technique, l'évaluation par le jury de la soumission dans la première phase et des conceptions dans la deuxième phase. L'architecte agit à titre de coordonnateur,



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

d'animateur et de secrétaire. Il explique que le rôle du jury qui consiste à choisir les finalistes lors de la première étape du concours. Il ajoute ensuite qu'à la deuxième étape du concours, le jury évaluera les créations des finalistes selon les critères de sélection puis déterminera le projet gagnant. Le rôle principal du jury est d'analyser et d'évaluer les créations des finalistes, en tenant compte de l'analyse détaillée faite par le comité technique.

Une résidente souligne qu'il y a beaucoup d'arbres matures sur les propriétés situées au 74 Devon et au 21 Cedar. Elle demande que les arbres soient protégés à ces adresses. Elle suggère d'éviter les démolitions et les rénovations inutiles de bâtiments.

Son Honneur le maire indique que la réglementation concernant la préservation des arbres s'applique à tous les projets de construction. Il ajoute que le but des points ci-dessus n'est pas de demander au Conseil de se prononcer sur la démolition, mais plutôt sur l'architecture du nouveau bâtiment.

Une résidente demande des détails sur le point 45.5 (145 Creswell). Elle demande également à qui s'adresser pour obtenir plus de surveillance d'un quartier ou d'une adresse spécifique lorsque la sécurité est une préoccupation. Elle suggère que la sécurité publique réfère le résident au SPVM.

Le commandant Sauvé intervient à la demande du maire et indique que les préoccupations des résidents sont toujours notées et transmises au SPVM. Il mentionne ne pas hésiter à appeler ou envoyer un courriel au PDQ1. Son Honneur le maire réitère que la Sécurité publique municipale n'a pas le pouvoir d'arrêter qui que ce soit, communiquer avec PDQ1 est le meilleur choix lorsque la sécurité est un enjeu. La période de questions se termine à 20 h 21.

10. PROCÈS-VERBAL

- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023 à 19 h 15
-

2024-01-002 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023 à 19 h 15.

- 10.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023 à 20 h
-

2024-01-003 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 décembre 2023 à 20 h.

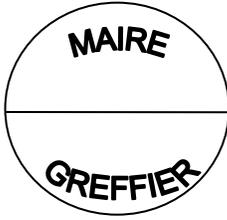
- 10.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 décembre 2023 à 8 h 15
-

2024-01-004 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 21 décembre 2023 à 8 h 15.

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.1 Octroi du contrat 641-23-AR concernant le réaménagement du comptoir des permis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 297 474,82 \$, toutes taxes incluses
-

2024-01-005 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 641-23-AR concernant le réaménagement du comptoir des



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

permis au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Ecodomus inc., pour la somme de 297 474,82 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-198-00-711. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en dix (10) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.2 Renouvellement d'un contrat de services annuels pour le logiciel de plateforme citoyenne bciti+ de Solutions B-CITI inc. pour l'année 2024 pour la somme approximative de 50 841,95 \$, toutes taxes incluses

-
- 2024-01-006 CONSIDÉRANT la résolution d'acquisition du logiciel de plateforme citoyenne B-CITI 2018-12-474 et les résolutions subséquentes de renouvellement;

CONSIDÉRANT que l'objet du contrat découle de l'utilisation d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants au sens de l'article 573.3.6a) de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le Règlement de gestion contractuelle BEAC-151;

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement d'un contrat de services annuels pour le logiciel de plateforme citoyenne bciti+ de Solutions B-CITI inc. pour l'année 2024, pour la somme approximative de 50 841,95 \$, toutes taxes incluses;

D'approuver les frais mensuels variables qui sont associés aux notifications, selon l'utilisation; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer ces dépenses au code budgétaire 02-145-00-415.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 janvier 2024 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 7 décembre 2023 au 17 décembre 2023 et du 19 décembre 2023 au 10 janvier 2024, pour un déboursé total de 4 584 096,92 \$

-
- 2024-01-007 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

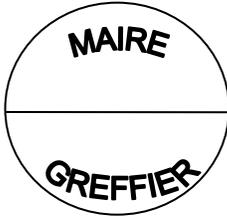
Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 janvier 2024 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 1 101 755,91 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 7 décembre 2023 au 17 décembre 2023 et du 19 décembre 2023 au 10 janvier 2024, totalisant 2 854 122,25 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 628 218,76 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 4 584 096,92 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ à La Société d'Opérette Lakeshore inc. pour l'achat d'une annonce dans le programme "The Grand Duke" pour l'année 2024
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2024-01-008 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 150 \$ à La Société d'Opérette Lakeshore inc. pour l'achat d'une annonce dans leur programme "The Grand Duke" pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-731-10-992.

30.3 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Beaconsfield à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2024-2025, pour la somme de 5 477,35 \$, toutes taxes incluses

2024-01-009 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2024-2025, pour la somme de 5 477,35 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-111-00-494.

30.4 Participation au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) du 5 au 7 juin 2024 à Mont-Sainte-Anne, au coût de 1 011,78 \$, plus remboursement des frais de transport, de logement et d'autres dépenses afférentes

2024-01-010 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la participation de Patrice Boileau, directeur général, au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) qui aura lieu du 5 au 7 juin 2024 à Mont-Sainte-Anne, au coût de 1 011,78 \$, et de rembourser ses frais de transport, de logement et d'autres dépenses afférentes sur présentation de pièces justificatives; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-131-10-311.

45. URBANISME

45.1 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 21, Cedar

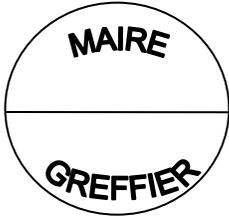
2024-01-011 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 21, Cedar a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 10 janvier 2024 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité n'est pas respecté parce que les critères sur l'entrée principale est mise en valeur par une composition architecturale distinctive et les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur, ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 21, Cedar;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 21, Cedar.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon
-

2024-01-012 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 10 janvier 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permet une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins ou d'un bâtiment adjacent à une autre municipalité n'est pas rempli

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères suivants : (i) le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue, (ii) l'entrée principale du bâtiment est mise en valeur par une composition architecturale distinctive, (iii) les murs aveugles apparents de la rue sont à éviter, et (iv) les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme de la texture et de la couleur, ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 74, Devon.

- 45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 5, Claude
-

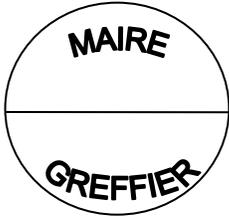
2024-01-013 CONSIDÉRANT QUE le 29 novembre 2023, le Conseil a adopté la résolution 2023-11-704 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 5, Claude;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 10 janvier 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permettant une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins ou d'un bâtiment adjacent à une autre municipalité n'est pas rempli et;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- l'objectif de proposer une architecture de qualité n'est pas respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 5, Claude;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 5, Claude.

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 119, Angell

2024-01-014 CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2023, le Conseil a adopté la résolution 2023-08-568 approuvant le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la demande d'un permis de construction au 119, Angell;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption de cette résolution, une demande visant à modifier le plan approuvé a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que le revêtement de clin de type St-Laurent proposé le 10 janvier 2024 respecte les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 10 janvier 2024 et est d'avis que l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable, quant au revêtement de maçonnerie proposé, n'est pas respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur devant être durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT que pour se conformer à ces objectifs et critères, le requérant devrait conserver le revêtement de brique existante proposé lors de l'approbation du projet;

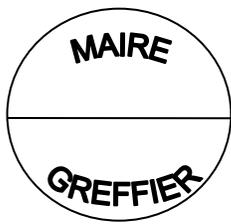
CONSIDÉRANT que de nouveaux plans ont été déposés le 17 janvier 2024 qui, selon le Comité consultatif d'urbanisme, répondent aux objectifs et critères à respecter;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 119, Angell **selon les plans déposés le 17 janvier 2024;**

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification du plan déjà approuvé au 119, Angell, **selon les plans déposés le 17 janvier 2024.**



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 145, Creswell
-

- 2024-01-015 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 145, Creswell a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 10 janvier 2024 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 145, Creswell;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 145, Creswell.

- 45.6 Acceptation d'une somme de 36 790,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 423 810 (135, Evergreen) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
-

- 2024-01-016 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ACCEPTER le versement d'une somme de 36 790,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 2 423 810 (135, Evergreen) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale uniformisée de 367 900,00 \$ du lot 2 42 810, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

50. RESSOURCES HUMAINES

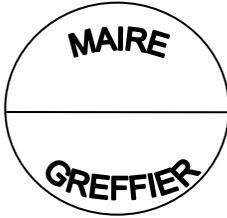
- 50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Opérateur Annexe A-1 au poste 5218 au Service des travaux publics
-

- 2024-01-017 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Daniel Antolin à titre d'Opérateur Annexe A-1;

QUE cette nomination soit effective à compter du 22 janvier 2024 et assujettie à une période de familiarisation de 20 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu.

QUE la date d'ancienneté reconnue de Daniel Antolin soit établie au 16 mai 2022, date de son embauche.

53. COMITÉS



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2024

2024-01-018 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 janvier 2024.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif culture et loisirs du 28 novembre 2023

2024-01-019 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de culture et loisirs du 28 novembre 2023.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 12 décembre 2023

2024-01-020 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 12 décembre 2023.

53.4 Renouvellement de mandats de membres du Comité consultatif de culture et loisirs

2024-01-021 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement des mandats de Claude Gagné, François Jubert, Judy Kelly et Mathew Steven à titre de membres du Comité consultatif de culture et loisirs à compter du 22 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

53.5 Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

2024-01-022 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du mandat de Ben Anson à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, à compter du 22 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

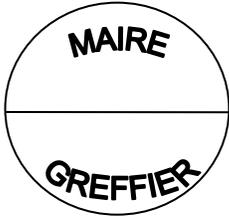
60. GÉNÉRAL

60.1 Dépôt du rapport Audit d'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels (VOR) pour 2023

2024-01-023 Le Conseil prend acte du dépôt du rapport Audit d'optimisation des ressources – Protection des renseignements personnels (VOR) pour 2023 préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, daté du 22 décembre 2023.

60.2 Résolution concernant l'aide financière provenant du transfert d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et des contributions du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, et dépôt du plan d'intervention 2019-2024 pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale - modification à la résolution 2023-10-681

2024-01-024 ATTENDU QU'en raison de modifications administratives requises, la résolution 2023-10-81 adoptée le 23 octobre 2023 aurait dû se lire comme suit :



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville de Beaconsfield approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

La Ville de Beaconsfield atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

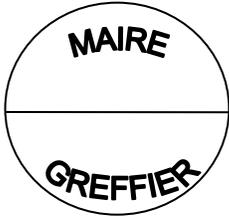
60.3 Demande de reconnaissance officielle de la Table de Quartier Sud-Ouest-de-l'île (TQSOI) par la Ville de Beaconsfield

2024-01-025 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la demande de reconnaissance officielle de la Table de Quartier Sud-Ouest-de-l'île (TQSOI) par la Ville de Beaconsfield.

60.4 Nomination des membres du jury pour le concours d'architecture dans le cadre du projet Imagine Centennial

2024-01-026 ATTENDU QUE lors de la séance du 24 avril 2023, le Conseil de Ville a octroyé un mandat à un conseiller professionnel pour la préparation et encadrement d'un concours d'architecture en vue de la construction d'un nouveau centre culturel multifonctionnel, dans le cadre du projet Imagine Centennial visant la revitalisation du parc Centennial, son centre culturel et la propriété adjacente la Marina Centennial;

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel de candidatures pour trouver des membres résidents pour le jury chargé d'évaluer les conceptions déposées dans le cadre du concours d'architecture sous la direction du conseiller professionnel;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE l'administration a soumis une recommandation de candidats pour le jury afin de siéger à titre de membre résident et de candidats afin de siéger à titre de représentant de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseiller professionnel a soumis une recommandation de candidats pour le jury afin de siéger à titre de membre professionnel;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la nomination des personnes suivantes comme membres du jury pour évaluer les conceptions déposées dans le cadre du concours sous la direction du conseiller professionnel, menant à la recommandation du choix d'un lauréat du concours :

Anna Polspoel, membre résident
Luigina Vileno, membre résident

Gavin Affleck, membre professionnel
Manon Asselin, membre professionnel
Anne-Marie Parent, membre professionnel
Monic Villeneuve, membre professionnel

Denis Chabot, membre représentant la Ville de Beaconsfield
Mélanie Côté, membre représentant la Ville de Beaconsfield

D'approuver le versement d'une allocation de 6 000 \$, plus les frais accessoires, à chacun des membres résidents du jury et à chacun des membres professionnels du jury pour leur implication sur le jury pendant environ 6 mois;

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-491-10-419, sous-projet "Imagine", tel que prévu au budget.

60.5 Résolution en appui aux Journées de la persévérance scolaire 2024

2024-01-027 ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiants;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE les élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation;

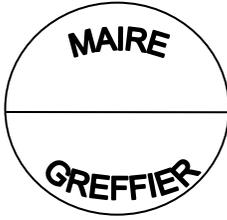
ATTENDU QUE les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élus s'engagent! de Concertation Montréal;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Beaconsfield proclame la semaine du 12 au 16 février 2024 « Journées de la persévérance scolaire »;

QUE la Ville exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation;

QUE la Ville appuie la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et d'inviter les élus à y participer.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Mouvement Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 21 décembre 2023

2024-01-028 Son Honneur le maire indique qu'il n'y a rien à signaler.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

2024-01-029 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour décembre 2023;
Rapport mensuel de la Patrouille municipale pour novembre et décembre 2023;
Rapport mouvement du personnel (départ 2023);
Rapport sur les demandes de télétravail et l'impact sur l'émission des GES en 2023;
Rapport sur l'équité, la diversité et l'inclusion 2020-2023;
Rapport annuel Officevibe;
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 20 h 38.

MAIRE

GREFFIÈRE